

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
18 AOÛT 2021**

MERCREDI, le dix-huitième jour du mois d'août deux mille vingt et un (18 août 2021), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630 rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes) à compter de DIX-SEPT HEURES (17 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2021-08-202

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2021;
4. Gestion du personnel :
 - a. Création et affichage du poste de préventionniste en sécurité incendie;
 - b. Adoption de la politique de référence en matière de télétravail;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Dépôt du rapport budgétaire comparé et état de la situation au 30 juin 2021;
 - c. Adoption du rapport financier 2020 de la MRC des Chenaux;
 - d. Appel de proposition – nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice 2022;
 - e. Demande d'extension pour les dépôts de rôles pour l'exercice financier 2022 au 1^{er} novembre 2021;
 - f. Adoption du plan de communication 2021 de la MRC des Chenaux;
 - g. Hygiène du milieu – remplacement d'une clôture;
 - h. Octroi d'un contrat pour l'entretien ménager;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- i. Nomination de madame Linda Letendre comme membre du comité culturel de la MRC des Chenaux;
 - j. Appels de dossiers : lieux pour le projet le Circuit des Murales;
 - k. Entente sectorielle de développement en économie sociale 2022-2025;
 - l. Politique de soutien aux municipalités dans le cadre de l'aide financière accordée aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 – demande de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
6. Aménagement et développement du territoire :
- a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus;
 - i. MRC de Maskinongé – règlement 276-20 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier la limite du périmètre urbain de la municipalité de Charrette;
 - c. Adoption du projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles;
 - d. Résolution de renonciation au délai de trente jours auprès de la CPTAQ – dossier numéro 431487 de la municipalité de Saint-Stanislas;
 - e. Modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux – adoption du règlement numéro 2021-126;
7. Rapports :
- a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
 - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - h. Comité touristique;
8. Fonds régions et ruralité :
- a. Projets structurants :
 - i. Enveloppes dédiées;
 - ii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
9. Développement économique :
- a. Radiation du prêt FLI 2017-08 (La Bissonnière);
 - b. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale – 9032-4963 Québec inc. Bar l'Avalanche;
 - c. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale – Microbrasserie le Garage inc.;
 - d. Demande de financement FLI-FLS – S.T. Carrosserie inc.;
 - e. Prolongation des lettres d'offres pour le dossier de la COOP les Brumes;
 - f. Demande de lettres d'intention de la Coopérative l'Aubuchon;
 - g. Demande de financement FLI-FLS – COOP de solidarité Massicotte;
 - h. Demande de financement FLÉS – COOP de solidarité Massicotte;
 - i. Demande de financement FLÉS – Immeuble multi service des Chenaux;
10. Appuis demandés :
11. Correspondance déposée :
- a. Union des municipalités du Québec – compensation financière pour soutenir la mise en œuvre de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;
 - b. Fonds locaux de solidarité FTQ – demande de déboursement de 40 000 \$;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- c. Tremblay Bois avocats – avis juridique pour un bail agricole et droit de passage pour un propriétaire voisin;
 - d. FQM – Appel d'offres pour le 1^{er} janvier 2022 concernant le régime d'assurance collective;
 - e. Ministère des Transports – avis de versement de la contribution financière pour l'organisation et l'exploitation de service en transport collectif en milieu rural – 2020;
 - f. Ministère des Transports – attribution d'une somme de 277 500 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet II;
 - g. Ministère de la Culture et des Communications – avis de classement d'un bien patrimonial calvaire du Bas-de-Sainte-Anne;
 - h. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – transmission du rapport financier 2020;
 - i. Société Makivik – lettre de remerciement;
12. Pour votre information ;
13. Autres sujets;
- a. Nomination de Patrick Baril comme représentant de la MRC des Chenaux – Transport adapté et collectif des Chenaux;
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2021-08-203

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2021

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 16 juin 2021.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2021-08-204

4a. CRÉATION ET AFFICHAGE DU POSTE DE PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil de la MRC des Chenaux une structure et une dotation actualisées de la réalité du service de sécurité incendie;

Considérant les recommandations des comités des ressources humaines et sécurité incendie et le descriptif présenté;

Considérant qu'il est opportun de créer un poste de préventionniste en sécurité incendie pour la MRC des Chenaux;

Considérant que le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, a donné son accord écrit à la création de ce poste le 18 août 2021;

Considérant que le poste de préventionniste en sécurité incendie sera assujéti aux mêmes conditions d'emploi que les postes syndiqués d'inspecteur en évaluation foncière;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux procède à la création du poste de préventionniste en sécurité incendie pour la MRC des Chenaux.

Il est également résolu que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un préventionniste en sécurité incendie.

Adoptée.

2021-08-205

4b. ADOPTION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE EN MATIÈRE DE TÉLÉTRAVAIL

Considérant que la pandémie de la COVID-19 a favorisé l'émergence du télétravail auprès des organisations et que le télétravail demeurera une pratique usuelle au cours des prochaines années;

Considérant que le télétravail permet de maintenir un avantage concurrentiel pour la rétention du personnel et favorise le recrutement de la main-d'œuvre;

Considérant qu'un projet de politique de référence en matière de télétravail, préparé par le comité de ressources humaines de la MRC des Chenaux, a été déposé et présenté aux membres du conseil lors d'une séance de travail ;

Considérant que ladite politique a pour but de promouvoir des relations ordonnées en matière de télétravail entre la MRC des Chenaux et ses employés, d'établir et de maintenir des conditions de télétravail qui soient justes et équitables et de régler les problèmes d'application et d'interprétation qui pourraient en découler;

Considérant que le comité de ressources humaines de la MRC des Chenaux recommande l'adoption de la politique de référence en matière de télétravail;

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu que la MRC des Chenaux adopte la politique de référence en matière de télétravail.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2021-08-206

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 13368 à 13428 ainsi que les autres sommes déboursées au 18 août 2021 totalisant 1 080 036,89 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5b. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARÉ ET ÉTAT DE LA SITUATION AU 30 JUIN 2021

Les membres du conseil prennent connaissance des documents déposés.

2021-08-207

5c. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2020 DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que l'auditeur de la MRC des Chenaux, Mallette SENCRL, représenté par madame Marie-Christine Plante, a déposé le rapport financier consolidé 2020 avant la tenue de la présente séance publique;

Considérant que les résultats dudit rapport indiquent un déficit de 58 800 \$ pour cet exercice, après les ajustements de la conciliation à des fins fiscales;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte le contenu du rapport financier consolidé 2020, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, tel que déposé par la firme Mallette SENCRL, Société de comptables professionnels agréés.

Adoptée.

2021-08-208

5d. APPEL DE PROPOSITION – NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2022;

Considérant que selon l'article 966 du Code municipal du Québec, le Conseil d'une MRC doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

Considérant que le Conseil d'une MRC doit nommer un vérificateur pour au plus cinq exercices financiers;

Considérant qu'un projet d'appel d'offres de services comptables pour la vérification comptable annuelle de la MRC des Chenaux a été déposé et présenté aux membres du Conseil lors d'une séance de travail ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-de-Champlain et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général à procéder à un appel de proposition pour la nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice 2022.

Adoptée.

2021-08-209

5e. DEMANDE D'EXTENSION POUR LES DÉPÔTS DE RÔLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 AU 1^{ER} NOVEMBRE 2021

Considérant qu'en vertu de l'article 5 de la Loi sur la fiscalité municipale, la MRC des Chenaux a compétence en matière d'évaluation, à l'égard des municipalités de son territoire;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC des Chenaux a désigné FQM Évaluation foncière comme évaluateur signataire pour dresser les rôles d'évaluation des municipalités ci-dessous mentionnées;

Considérant que le délai prévu à l'article 70 de la loi, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, soit au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de confectionner les rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2022 pour les municipalités suivantes :

- Saint-Narcisse
- Saint-Stanislas

Considérant qu'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut en reporter le dépôt à une date ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

Considérant la recommandation de FQM Évaluation foncière de reporter le dépôt des rôles d'évaluation foncière des municipalités mentionnées ci-haut;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, d'accorder un délai supplémentaire, soit avant le 1^{er} novembre 2021, tel que le permet l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale à l'Organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :

- Saint-Narcisse
- Saint-Stanislas

Il est également résolu d'acheminer une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

2021-08-210

5f. ADOPTION DU PLAN DE COMMUNICATION 2021 DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que la conseillère en communication de la MRC des Chenaux a préparé un plan de communication 2021;

Considérant que ledit plan prévoit, entre autres, les dernières actions à mettre en place pour finaliser l'implantation de l'image de marque de la MRC des Chenaux, notamment au niveau de l'affichage routier;

Considérant que le comité de développement du territoire a traité et analysé le plan de communication déposé par la conseillère en communication de la MRC des Chenaux;

Considérant que le projet de plan de communication 2021 de la MRC des Chenaux a été présenté aux membres du Conseil lors d'une séance de travail;

Considérant qu'une somme de 48 269 \$ provenant du Pacte rural est toujours disponible en excédent de fonctionnement affecté et que notre auditeur indépendant nous recommande de l'utiliser;

Considérant la recommandation du comité de développement du territoire;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux adopte le plan de communication 2021 de la MRC des Chenaux et affecte la somme de 48 269 \$ provenant du Pacte rural disponible en excédent de fonctionnement affecté, afin de pouvoir en réaliser les actions.

Adoptée.

2021-08-211

5g. HYGIÈNE DU MILIEU – REMPLACEMENT D'UNE CLÔTURE

Considérant que lors d'une collecte des déchets domestiques effectuée par le service de l'hygiène du milieu de la MRC des Chenaux, une clôture située chez un résident (180, rue des Oblats à Champlain) a été endommagée;

Considérant qu'une demande de soumission a été acheminée à 3 entreprises spécialisées dans la réparation de clôture;

Considérant que la MRC des Chenaux a reçu une seule soumission de la part de l'entreprise Clôture Nord-Sud inc. de Trois-Rivières, pour une somme de 5 371,48 \$ avant les taxes applicables;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accorde un contrat à l'entreprise Clôture Nord-Sud inc. pour le remplacement d'une clôture situé au 180, rue des Oblats à Champlain, pour un montant maximum de 5 371,48 \$ avant les taxes applicables.

Adoptée.

2021-08-212

5h. OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER

Considérant que le contrat pour la conciergerie de notre centre administratif arrive à terme le 31 août 2021;

Considérant que la MRC des Chenaux a procédé à un appel de proposition pour l'entretien ménager du siège social et que les soumissionnaires avaient jusqu'au 4 août 2021 pour déposer leur proposition;

Considérant qu'une proposition a été demandée à 5 entrepreneurs du territoire et qu'une seule proposition conforme a été reçue;

Considérant que la proposition la plus basse jugée conforme provient de madame Patricia Cossette;

Considérant que le règlement 2017-107 sur la gestion contractuelle permet à la MRC des Chenaux de conclure des contrats qui comportent une dépense de moins de 99 999 \$ de gré à gré;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux octroie le contrat pour la conciergerie de son centre administratif à madame Patricia Cossette, en considération de la soumission de cet entrepreneur se détaillant comme suit:

Périodes	Prix avant taxes
Année 2021-2022	23 000\$
Total	23 000\$

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, le contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée.

2021-08-213

5i. NOMINATION DE MADAME LINDA LETENDRE COMME MEMBRE DU COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que le comité culturel est composé de membres issus de différents secteurs d'activités du milieu culturel de la MRC des Chenaux;

Considérant qu'un poste est vacant comme représentant du milieu des arts visuels;

Considérant la candidature de madame Linda Letendre comme représentante du milieu des arts visuels;

Considérant que les membres du comité culturel recommandent la nomination de madame Linda Letendre comme représentante du milieu des arts visuels;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte de nommer au comité culturel de la MRC des Chenaux madame Linda Letendre comme représentante du milieu des arts visuels.

Adoptée.

2021-08-214

5j. APPEL DE DOSSIERS – LIEUX POUR LE PROJET LE CIRCUIT DES MURALES

Considérant que la MRC des Chenaux désire mettre en place un Circuit de trois murales extérieures, notamment grâce à l'aide du ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre de l'entente de développement culturel;

Considérant que le projet de Circuit des Murales est un projet visant à soutenir les artistes en arts visuels voulant mettre en valeur leur talent et que ledit projet permettra de mettre en valeur les lieux touristiques du territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant que la MRC des Chenaux désire solliciter la participation des municipalités du territoire afin de déterminer les lieux qui seront identifiés pour réaliser les œuvres, dans le cadre du projet de Circuit des Murales;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'un projet d'appel de dossiers et un échéancier ont été présentés aux membres du Conseil de la MRC des Chenaux lors d'une rencontre préparatoire;

Considérant que le comité culturel de la MRC des Chenaux recommande le projet d'appel de dossiers et l'échéancier déposé aux membres du Conseil de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général à procéder à un appel de dossiers dans le cadre du projet de Circuit des Murales.

Il est également résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux adopte le calendrier précisant les divers échéanciers du projet.

Adoptée.

2021-08-215

5k. ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN ÉCONOMIE SOCIALE 2022-2025

Considérant la volonté des partenaires régionaux de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources pour prendre en charge le développement de l'économie sociale, par le biais d'une Entente sectorielle sur le développement en économie sociale 2022-2025 en Mauricie;

Considérant que la MRC des Chenaux est sollicitée pour contribuer à l'Entente sectorielle de développement en économie sociale en Mauricie 2022-2025, pour un apport annuel de 5 000,00 \$ pour une somme totale de 15 000,00 \$;

Considérant que la contribution de la MRC des Chenaux proviendra du Fond régions ruralité, volet 2;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte de contribuer à l'Entente sectorielle de développement en économie sociale en Mauricie 2022-2025 pour un apport annuel de 5 000,00 \$ pour une somme totale de 15 000,00 \$.

Il est également résolu d'autoriser le préfet de la MRC des Chenaux, monsieur Gérard Bruneau, à signer l'Entente sectorielle de développement en économie sociale en Mauricie 2022-2025.

Adoptée.

2021-08-216

5l. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant que, par sa résolution numéro 2021-06-180, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux municipalités dans le cadre de l'aide financière accordée aux MRC dans le contexte de la COVID-19 »;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le comité de développement du territoire a traité et analysé une demande reçue de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant que le comité de développement du territoire recommande l'octroi d'une aide financière non remboursable de 33 283,80 \$;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accorde à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade une aide financière non remboursable de 33 283,80 \$ provenant de la Politique de soutien aux municipalités dans le cadre de l'aide financière accordée aux MRC dans le contexte de la COVID-19.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2021-08-217

6a. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la modification au plan règlement de zonage de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

2021-08-218

6a. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la modification au règlement de zonage de la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-08-219

6a. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la modification au règlement de zonage de la municipalité de Batiscan.

Adoptée.

2021-08-220

6a. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la modification au plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

2021-08-221

6a. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la modification au plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Maskinongé – règlement 276-20 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier la limite du périmètre urbain de la municipalité de Charrette;

2021-08-222

6c. ADOPTION DU PROJET DE PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PCGMR)

Considérant que le plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) de la MRC des Chenaux est en vigueur depuis le 31 décembre 2016 et qu'en vertu de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

Considérant qu'à cette fin, la MRC des Chenaux doit adopter au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, un projet de plan révisé;

Considérant que la Ville de Trois-Rivières, la Ville de Shawinigan ainsi que les MRC des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac désirent réviser leurs plans de gestion des matières résiduelles, conjointement;

Considérant que la MRC des Chenaux a délégué à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) la responsabilité d'élaborer son projet de PCGMR ;

Considérant qu'en vertu des articles 53.13 et 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC des Chenaux doit tenir au moins une assemblée de consultation publique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu à l'unanimité :

Que la MRC des Chenaux procède à l'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023 – 2030 ;

Que le projet de plan de gestion des matières résiduelles soit soumis à une assemblée publique au plus tard le 30 juin 2022 ;

Que, dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, qu'Énercycle rendra public un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

Que le projet de plan de gestion peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

Que copie de la résolution et du projet de plan de gestion soient transmises aux municipalités locales ainsi qu'aux MRC environnantes ;

Que la MRC des Chenaux adopte ledit Projet de Plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023 – 2030 ;

Que la MRC des Chenaux soumette ce plan à une consultation publique avant le 30 juin 2022.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-08-223

6d. RÉSOLUTION DE RENONCIATION AU DÉLAI DE TRENTE JOURS AUPRÈS DE LA CPTAQ – DOSSIER NUMÉRO 431487 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

Considérant que la MRC des Chenaux a reçu une copie de l'orientation préliminaire de la CPTAQ sur le dossier 431487;

Considérant que, avec la transmission de l'orientation préliminaire sur le dossier 431487, la CPTAQ accorde à la MRC, un délai de trente (30) jours pour présenter nos observations par écrit ou pour demander une rencontre avec la Commission;

Considérant que le Conseil de la MRC a déjà appuyé ce projet par l'adoption de la résolution 2021-06-193;

Considérant que la présente orientation préliminaire porte exactement sur les mêmes éléments autorisés par la résolution 2021-06-193;

Considérant que les travaux sont nécessaires pour des raisons d'utilité et de sécurité publique;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux signifie à la CPTAQ que la MRC des Chenaux renonce au délai de 30 jours, tant pour la présentation d'observations que pour une rencontre.

Il est également résolu que le Conseil de la MRC signifie à la CPTAQ que la MRC des Chenaux accepte que la Commission rende sa décision dès qu'elle aura reçu l'ensemble des avis de renoncement au délai de 30 jours de la part des personnes dont une copie conforme de cette orientation a été transmise et une copie certifiée conforme de cette résolution soit transmise à la Commission.

Adoptée.

2021-08-224

6e. MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES CHENAUX – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-126

Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2007-02-47 concernant le retrait d'une affectation industrielle sur le territoire de la Municipalité de Batiscan et autres dispositions

Attendu que le règlement numéro 2007-02-47 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur sur le territoire de la MRC des Chenaux le 21 juin 2007;

Attendu que le Service d'aménagement de la MRC a constaté qu'il y avait une affectation industrielle située dans la zone agricole décrétée dans la municipalité de Batiscan qui n'a fait l'objet d'aucune décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la présence de cette affectation industrielle en zone agricole décrétée pourrait engendrer des erreurs d'application de la réglementation municipale et provinciale;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Attendu que le Service d'aménagement de la MRC a constaté qu'il y avait une incohérence entre le texte du schéma et la réalité concernant l'affectation industrielle pour Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

Considérant que la MRC doit respecter les orientations gouvernementales en matière d'aménagement lorsqu'elle souhaite procéder à des modifications de son Schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter les modifications nécessaires pour éviter toutes ambiguïtés;

Considérant l'avis de motion et l'adoption du projet de règlement à la séance de conseil du 17 mars 2021;

En conséquence, le conseil de la MRC des Chenaux adopte à l'unanimité le règlement no. 2021-126 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2007-02-47 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-126

Article 1

La section « L'affectation industrielle » du chapitre portant sur « Les grandes affectations du territoire » est modifiée en remplaçant le premier alinéa établissant les caractéristiques de l'affectation par le suivant :

« L'affectation industrielle comprend toutes les zones industrielles situées à l'extérieur des périmètres d'urbanisation. À l'exception des municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Stanislas où l'affectation industrielle se trouve en zone blanche, tous les secteurs de cette affectation se trouvent en zone agricole permanente et ont obtenu des autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Certains secteurs de cette affectation sont déjà occupés par des usages industriels tandis que d'autres sont encore à développer. L'affectation industrielle comprend les terrains suivants : »

Article 2

La section « L'affectation industrielle » du chapitre portant sur « Les grandes affectations du territoire » est modifiée en remplaçant le cinquième paragraphe du premier alinéa portant sur les caractéristiques par le suivant :

« une partie du lot 5 394 867 adjacent au chemin de la Côte Saint-Louis dans la municipalité de Saint-Stanislas; »

Article 3

La section « L'affectation industrielle » du chapitre portant sur « Les grandes affectations du territoire » est modifiée en ajoutant, au sixième paragraphe du premier alinéa portant sur les caractéristiques, après « Sainte-Anne-de-la-Pérade », la mention suivante :

« et ayant obtenu une autorisation à des fins industrielles auprès de la CPTAQ; »

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 4

La section « L'affectation industrielle » du chapitre portant sur « Les grandes affectations du territoire » est modifiée en abrogeant le septième paragraphe du premier alinéa portant sur les caractéristiques se lisant comme suit :

« une partie des lots 327 à 300 adjacents à la route 361 à Batiscan; »

Article 5

La section « L'affectation industrielle » du chapitre portant sur « Les grandes affectations du territoire » est modifiée en remplaçant le huitième paragraphe du premier alinéa portant sur les caractéristiques par le suivant :

« une partie des lots 5 066 501, 6 279 338 et 6 314 737 ainsi que les lots 6 279 339, 6 314 732, 6 314 733, 6 314 735, 6 314 736, 6 326 467 et 6 326 468, dans la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. »

Article 6

La carte 8 des grandes affectations du territoire est modifiée au niveau de la Municipalité de Batiscan afin d'agrandir l'affectation agroforestière à même l'entièreté de l'affectation industrielle composée des lots 4 503 970, 4 503 971, 4 503 999, 4 504 000, 4 504 001, 4 504 002, 4 504 976 et 4 504 977, 4 505 168, 4 505 197 et 4 505 245 se trouvant le long de la route de la Station (route 361).

Le tout tel qu'indiqué en annexe A du présent règlement.

Article 7

La carte 8 des grandes affectations du territoire est modifiée au niveau de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel afin d'y intégrer les modifications ayant été adoptées suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2019, du règlement 2018-109, soit l'ajout d'une affectation de conservation touchant une partie des lots 6 314 737 (anciennement 5 517 405) et 5 066 501.

Le tout tel qu'indiqué en annexe A du présent document.

Article 8

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la loi.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois de juin et juillet 2021.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, présente le rapport préparé par l'agente de développement culturel pour les mois de juin et juillet 2021.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du comité sur la sécurité publique, a présenté les dossiers en cours de réalisation.

7g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du comité de la communauté entrepreneuriale, présente le rapport préparé par notre agent de développement entrepreneurial pour les mois de juin et juillet. 2021.

7h. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du comité touristique, résume le rapport d'activités préparé par notre agente de développement touristique pour les mois de juin et juillet 2021.

8. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPE TERRITORIALE

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2021-08-225

9a. RADIATION DU PRÊT FLI 2017-08 (LA BISONNIÈRE)

Considérant le prêt FLI 2017-08;

Considérant la faillite de l'entreprise La Bissonnière (prêt FLI 2017-08) survenue le 7 janvier 2021;

Considérant qu'il reste un montant dû à la MRC des Chenaux de 21 752,78 \$ et qu'il est irrécupérable dans le contexte;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la MRC des Chenaux procède à la radiation du prêt numéro 2017-08 (La Bissonnière) du compte FLI de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2021-08-226

9b. PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES VOLET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE – 9032-4963 QUÉBEC INC. BAR L'AVALANCHE

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle, causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux, dans laquelle un prêt a été consenti pour l'établissement d'un programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise 9032-4963 Québec inc. Bar l'Avalanche;

Considérant que cette demande est faite dans le cadre du PAUPME, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé la demande sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro PAUPME 2021-11, prévoyant un prêt de trente mille (30 000 \$) provenant du PAUPME – volet AERAM, sans garantie (simple signature), au taux de 3 % amorti sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois et un moratoire additionnel de 3 mois en capital seulement.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2021-08-227

**9c. PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
VOLET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE –
MICROBRASSERIE LE GARAGE INC.**

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle, causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'entente signée entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC des Chenaux, dans laquelle un prêt a été consenti pour l'établissement d'un programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (FLI);

Considérant la demande d'aide reçue de la part de l'entreprise Microbrasserie le Garage inc.;

Considérant que cette demande est faite dans le cadre du PAUPME, volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé la demande sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro PAUPME 2021-12, prévoyant un prêt de quarante mille (40 000 \$) provenant du PAUPME – volet AERAM, sans garantie (simple signature), au taux de 3 % amorti sur 36 mois avec moratoire de remboursement de capital et intérêts de 3 mois et un moratoire additionnel de 3 mois en capital seulement.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2021-08-228

9d. DEMANDE DE FINANCEMENT FLI-FLS – S.T. CARROSSERIE INC.

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur (S.T. Carrosserie inc.) sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité des Chenaux (FLS);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospère-de-Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux :

- Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2021-06 prévoyant un prêt FLI au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$), portant intérêt au taux de huit virgule cinq pour cent (8,5 %) par année, amortie sur soixante-douze (72) mois.
- Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2021-04 prévoyant un prêt FLS au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$), portant intérêt au taux de neuf virgule cinq pour cent (9,5 %) par année, amortie sur soixante-douze (72) mois.

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2021-08-229

**9e. PROLONGATION DES LETTRES D'OFFRES POUR LE DOSSIER DE LA COOP
LES BRUMES**

Considérant que le déboursement des engagements de la MRC des Chenaux envers le dossier de la COOP les Brumes n'a pas été réalisé selon l'échéancier prévu des lettres d'offres déposées aux promoteurs;

Considérant que les lettres d'offres pour les dossiers numéro FLI 2021-03, FLS 2021-02 et FLES 2021-01 sont échues depuis le 18 mars 2021;

Considérant que le retard des déboursements n'est pas en lien avec une modification de la structure de financement initiale et n'est pas causé par les promoteurs;

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé la demande de prolongation des lettres d'offres;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux reporte l'échéance des offres de financement pour les dossiers numéro FLI 2021-03, FLS 2021-02 et FLES 2021-01 au 1^{er} octobre 2021.

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2021-08-230

9f. DEMANDE DE LETTRES D'INTENTION DE LA COOPÉRATIVE L'AUBUCHON

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de la Coopérative l'Aubuchon sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant que la Coopérative l'Aubuchon désire mettre sur pied une campagne de sociofinancement par le biais de la plateforme La Ruche Mauricie;

Considérant que cette campagne de sociofinancement pourrait permettre à la Coopérative l'Aubuchon d'obtenir une bourse (Fonds mille et un) qui doublerait leur objectif initial d'amasser 6 400 \$;

Considérant que pour être admissible à cette bourse, la Coopérative l'Aubuchon doit démontrer que les partenaires financiers appuient le projet;

Considérant que la Coopérative l'Aubuchon demande à la MRC des Chenaux de produire une lettre d'intention afin de permettre à celle-ci de débiter sa campagne de sociofinancement;

Considérant que le dossier devra être représenté au comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux si la bourse est octroyée à la Coopérative l'Aubuchon et que la demande devra être analysée selon les politiques d'investissement en vigueur;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appui la Coopérative l'Aubuchon par la rédaction d'une lettre d'intention mentionnant les éléments suivants :

- Possibilité de l'octroi d'une aide financière remboursable de trente mille dollars (30 000 \$);
- Possibilité de l'octroi d'une aide financière non remboursable de douze mille cinq cents dollars (12 500 \$);
- Indiquer que cette lettre d'intention ne constitue pas un engagement formel de la MRC des Chenaux pour les sommes indiquées et que le dossier devra être soumis pour analyse au comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux lorsque le montage financier sera complété.

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-08-231

9g. DEMANDE DE FINANCEMENT FLI-FLS – COOP DE SOLIDARITÉ MASSICOTTE

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur (COOP de solidarité Massicotte) sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité des Chenaux (FLS);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux :

- Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2021-07 prévoyant un prêt FLI au montant de quinze mille dollars (15 000 \$), portant intérêt au taux de sept pour cent (7 %) par année, amortie sur soixante (60) mois avec moratoire en capital et intérêts de trois (3) mois (total de la période d'amortissement incluant le moratoire de soixante-trois (63) mois).
- Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2021-05 prévoyant un prêt FLS au montant de quinze mille dollars (15 000 \$), portant intérêt au taux de dix virgule cinq pour cent (10,5 %) par année, amortie sur soixante (60) mois avec moratoire en capital et intérêts de trois (3) mois (total de la période d'amortissement incluant le moratoire de soixante-trois (63) mois).

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2021-08-232

9h. DEMANDE DE FINANCEMENT FLÉS – COOP DE SOLIDARITÉ MASSICOTTE

Considérant que le comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue de la COOP de solidarité Massicotte sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'économie sociale;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement sous forme d'une aide financière non remboursable provenant du Fonds local d'économie sociale pour le projet suivant :

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Dossier	Montant octroyé
FLES 2021-02 COOP de solidarité Massicotte	20 000 \$

Il est également résolu :

- 1- Que toutes les conditions prévues, pour le dossier accepté par la présente résolution, en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour celui-ci;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la demande.

Adoptée.

2021-08-233

9i. DEMANDE DE FINANCEMENT FLÉS – IMMEUBLE MULTISERVICE DES CHENAUX

Considérant que le comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue de l'Immeuble multiservice des Chenaux sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'économie sociale;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite de ne pas accepter la demande de financement de l'Immeuble multiservice des Chenaux dans le cadre du Fonds local d'économie sociale.

Adoptée.

10. APPUIS DEMANDÉS

Le conseil n'a reçu aucune demande d'appui ce mois-ci.

11. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. Union des municipalités du Québec – compensation financière pour soutenir la mise en œuvre de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;
- b. Fonds locaux de solidarité FTQ – demande de déboursement de 40 000 \$;
- c. Tremblay Bois avocats – avis juridique pour un bail agricole et droit de passage pour un propriétaire voisin;
- d. FQM – Appel d'offres pour le 1^{er} janvier 2022 concernant le régime d'assurance collective;
- e. Ministère des Transports – avis de versement de la contribution financière pour l'organisation et l'exploitation de service en transport collectif en milieu rural – 2020;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- f. Ministère des Transports – attribution d'une somme de 277 500 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif – volet II;
- g. Ministère de la Culture et des Communications – avis de classement d'un bien patrimonial calvaire du Bas-de-Sainte-Anne;
- h. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – transmission du rapport financier 2020;
- i. Société Makivik – lettre de remerciement;

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun autre point n'est amené.

13. AUTRES SUJETS

2021-08-234

13a. NOMINATION DE PATRICK BARIL COMME REPRÉSENTANT DE LA MRC DES CHENAUX – TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX

Considérant que le 14 novembre 2011, la MRC de Chenaux a déclaré sa compétence en matière de transport collectif des personnes sur l'ensemble de son territoire (règlement numéro 2011-75);

Considérant que la MRC des Chenaux a désigné, le 17 août 2011, le Transport adapté et collectif des Chenaux comme organisme mandaté pour l'administration et la gestion des opérations du service de transport collectif sur son territoire;

Considérant que selon l'entente signée entre les parties, la MRC des Chenaux doit désigner un représentant au conseil d'administration du Transport adapté et collectif des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux nomme monsieur Patrick Baril, directeur général, comme représentant de la MRC des Chenaux auprès du conseil d'administration du Transport adapté et collectif des Chenaux.

Adoptée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée à la séance.

2021-08-235

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-huit heures dix (18h10), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET